

## Fonction publique

# 5 décembre : la riposte des agents publics

Alors que se prépare la journée d'action du 5 décembre [voir notre précédente édition], nous avons interrogé Bertrand Houdril, animateur du collectif « Fonction publique » de l'UD CGT 06.

### PCA : Quelle est votre réaction aux premières mesures du nouveau ministre ?

**BH :** Soyons clairs, c'est une attaque sans précédent ! Les trois jours de carence, la baisse de la prise en charge en cas de maladie et la suspension de la GIPA, cela fait beaucoup... Et à cela s'ajoute le gel du point d'indice et l'abaissement de la prise en charge des médicaments, ce qui va sans doute entraîner une hausse des tarifs des mutuelles. Dans ce cadre, le Gouvernement tente d'opposer le public et le privé, au moment où d'énormes plans sociaux sont annoncés, comme à Michelin ou à Auchan. Au contraire, nous affirmons la nécessité de la solidarité de tous les salariés, victimes de la même politique.



italiens et État.

### PCA : Et dans les Finances publiques, justement, quelle est la situation ?

**BH :** Le projet de loi de finances remet en cause le « cadre d'effectifs et de moyens », présenté par notre direction pour la période 2024-2027. L'État ne tient donc pas sa parole ! Plus largement, la remise en cause de notre Administration continue, avec par exemple les nombreux

dysfonctionnements générés par la déclaration des biens immobiliers, avec un logiciel qui n'était pas finalisé... Et le Gouvernement continue à limiter les moyens pour combattre la fraude fiscale, alors que celle-ci est estimée à 80 milliards par an.

Propos recueillis par Ronan Lapierre

<sup>(1)</sup> Interview réalisée le lundi 25 novembre.

### PCA : Comment s'organise la journée du 5 décembre ?

**BH :** L'intersyndicale du 06 a décidé d'une manifestation

**POUR LE SERVICE PUBLIC  
HALTE AU MÉPRIS DES FONCTIONNAIRES !**

**GRÈVE JEUDI 5 DÉCEMBRE**

**MANIFESTATION À 10H00  
NICE - ALBERT 1<sup>ER</sup>**

## Retraites

# Pour les retraites, le 3 décembre

Neuf organisations de retraités<sup>(1)</sup> font le constat que « le gouvernement a décidé de ne pas revaloriser au 1<sup>er</sup> janvier 2025 les retraites de base, comme le code de la Sécurité sociale l'y oblige. Il reporte cette revalorisation au 1<sup>er</sup> juillet 2025, sans aucune garantie qu'elle aura lieu tant les pressions se multiplient pour geler complètement les pensions de base en 2025 ».

Elles « s'insurgent contre cette mesure qui va, une nouvelle fois aggraver le pouvoir d'achat des retraités qui n'auront aucune revalorisation pendant 18 mois » et pointent que « cette mesure est d'autant plus injuste que dans le même temps le gouvernement, dans le cadre de la préparation du PLFSS 2025, envisage plusieurs mesures visant à remettre en cause l'accès aux soins, en particulier des plus fragiles et des plus âgés : remise en cause de la prise en charge des ALD, augmentation des franchises, augmentation du « ticket modérateur », augmentation des cotisations des complémentaires santé, particulièrement élevées pour les retraités ».

Les organisations appellent donc à l'action le mardi 3 décembre, contre le « recul de l'indexation des retraites de base au 1<sup>er</sup> janvier 2025 » et pour « l'indexation à minima sur l'inflation au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ». Elles réclament en outre : « Pas de pension en-dessous du SMIC » et la « revalorisation des pensions indexées sur le salaire moyen ».

Ronan Lapierre

<sup>(1)</sup> Dont CGT, FO, CFTC, FSU, Solidaires et CGC.

**REVALORISATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025  
RATTRAPAGE DES PERTES SUBIES DEPUIS 2017  
PAS D'ÉCONOMIES SUR LE DOS DES RETRAITÉ·E·S !**

**MANIFESTATION MARDI 3 DÉCEMBRE**

**À 10H00 À NICE – PLACE GARIBALDI**

# Le Gouvernement démentit par son propre rapport !

Comme tous les ans, le ministère de la Fonction publique publie son rapport annuel sur l'état des agents de l'État central, des Hôpitaux et des Collectivités locales. Manque de chance pour le nouveau ministre, certains de ses éléments contredisent son discours médiatique sur les arrêts-maladie...

### Métiers féminisés et exposés

Comme le note la CGT dans son analyse du rapport, la différence apparente avec le privé « s'explique par la plus grande proportion d'agents de plus de 50 ans et de femmes dans la fonction publique, et aussi par la plus grande proportion de métiers plus exposés à la pénibilité ».

### Baisse du nombre de jours d'absence et durée de couverture

Par ailleurs, le constat général est que « Le nombre de jours d'absence baisse partout, et plus rapidement dans le public que dans le privé (...). Cette baisse n'a pas eu besoin de trois jours de carence pour se faire. À ce compte-là, il n'y a plus de vraie différence entre privé et public, y compris pour la territoriale. De plus, aucun des rapports n'évalue l'effet de la durée statutaire plus longue des congés maladie pour les fonctionnaires, qui peuvent aller jusqu'à 5 ans en congé de longue durée, contre 3 ans au maximum pour le privé. À partir de la 4<sup>e</sup> année, les salariés du privé sont obligatoirement en invalidité. Un agent sur sept en longue maladie est en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années de longue durée dans le public. Même si l'effet n'était que d'une demi-journée en moyenne, il réduirait encore la différence entre privé et public, qui en fait n'existe pas vraiment quand on compare ce qui est comparable ».

### Taper sur la maladie ordinaire pour des économies plus rapides

60 % des absences relèvent de la maladie ordinaire, 30 % de la longue maladie et 10 % des accidents du travail et des maladies professionnelles. Taper sur la maladie ordinaire, c'est simplement faire des économies budgétaires plus rapides. Décider, comme Kasbarian l'a fait, de mettre en œuvre sans

aucune distance critique les préconisations de la revue de dépenses de juillet 2024 de l'Inspection générale des Finances, c'est véritablement le degré zéro d'une politique de santé au travail ».

Le rapport confirme, par ailleurs, l'augmentation de la proportion de contractuels dans les effectifs de la Fonction publique, et le décrochage des rémunérations des agents par rapport à l'inflation comme en témoigne le schéma ci-contre.

Ronan Lapierre

